

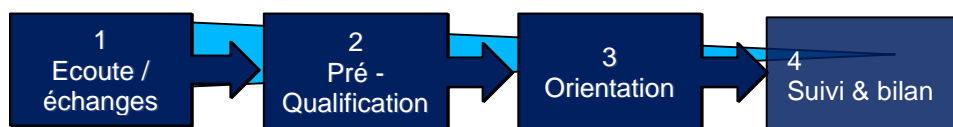
La fondation organise les parcours d'accompagnement qu'elle décide de proposer à des associations bénéficiaires. Les parcours permettent à la fondation de s'organiser en interne, de piloter le processus d'accompagnement qu'elle mène, en sus de ses autres activités, et de façon plus opérationnelle de situer la demande d'accompagnement de l'association.

Les prérequis

L'accompagnement est à échelle variable ; il ne peut être proposé à toutes les associations bénéficiaires. En effet, le temps et l'investissement consacrés à l'écoute des problématiques des associations, aux échanges et analyses nécessaires à la qualification de leurs besoins, et à une orientation réussie vers les « bonnes » solutions d'accompagnement » obligent à réaliser au préalable une segmentation des associations bénéficiaires (par exemple : une segmentation selon le domaine d'activité, l'utilité sociale, le champ d'intervention géographique, la taille et/ou durée minimale d'existence de la structure, etc).

Le parcours d'accompagnement

Le parcours de l'accompagnement d'une association se décline en 4 étapes. La fondation peut l'enclencher et le décliner jusqu'au bout ou non selon sa stratégie et la segmentation opérée.



Etape 1 : Ecoute et Echanges

Dans le cadre de ses relations avec les associations bénéficiaires ou futures bénéficiaires, la fondation « écoute et échange » sur le développement et les problématiques de l'association.

Etape 2 : Pré – qualification des besoins

En fonction des problématiques énoncées par l'association et de la volonté de la fondation, celle-ci va chercher à cerner à grande maille dans un premier temps les besoins de l'association.

La démarche de pré-qualification des besoins s'effectue en deux temps :

- un 1^{er} temps où la fondation s'entretient avec l'association pour recueillir des besoins déjà définis ou faire émerger des besoins (Fiche outil – Entretien de pré-qualification),
- un 2^{ème} temps d'analyse (Fiche outil – Grille de pré-qualification et d'orientation) pour identifier la solution d'accompagnement qui semble la plus pertinente.

Remarques : il est important de distinguer les besoins d'accompagnement opérationnels des besoins en accompagnement stratégique (Fiche pratique : Définition de l'accompagnement).

Les 1ers sont relativement faciles à identifier et à qualifier car il s'agit des moyens qui permettent à l'association de réaliser un projet. Les besoins en réflexion stratégique sont plus complexes à identifier car rarement exprimés ou exprimés peu clairement.

Etape 3 : Orientation

Suite à la pré-qualification des besoins et à leur priorisation, la fondation oriente l'association vers le ou les acteur(s) de l'accompagnement correspondant (Fiche pratique : Solutions et acteurs de l'accompagnement). Elle doit avoir à l'esprit que l'accompagnement proposé doit être mis en œuvre selon une temporalité adaptée à la situation de l'association.

Remarque : Il est important d'être certain de l'adhésion du conseil d'administration et/ou de l'équipe dirigeante à la démarche d'accompagnement pour que celle-ci rencontre le plus grand succès (l'association doit être consciente d'un besoin d'accompagnement et avoir confiance dans l'accompagnement).

Les accompagnants peuvent des collaborateurs internes à l'entreprise (ou à la fondation) et/ou des acteurs externes :

- En interne par du bénévolat et/ou mécénat de compétences
- En externe en sollicitant les compétences de tiers de l'accompagnement (Fiche pratique : Solutions et acteurs de l'accompagnement)

Etape 4 : Suivi et bilan de l'accompagnement

La fondation suit l'accompagnement en s'informant selon des modalités qu'elle doit définir (Suivi qualitatif, suivi de la satisfaction de l'association, suivi des modalités de réalisation) avec l'association, dans le cadre de leur partenariat « classique » ou dans le cadre de la mise en place de l'accompagnement.

Illustration de parcours d'accompagnement de type Conseil

Les positionnements complémentaires des acteurs de l'accompagnement (Fiche pratique - Solutions et acteurs de l'accompagnement en France) permettent de mettre en place des parcours d'accompagnements adaptés aux besoins de l'association, notamment en terme d'accompagnement de type Conseil.

A titre d'exemples, les parcours suivants peuvent être proposés (*liste non exhaustive*, Source : ADASI, 2015)

Exemple 1 :



L'accompagnement socle de l'ADASI permet d'identifier une feuille de route stratégique. Dans un second temps, Pro Bono Lab ou Passerelles & Compétences peuvent appuyer la même structure dans l'instruction de questions clés, voire dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Exemple 2 :



Passerelles & Compétences et Pro Bono Lab tout en ayant des champs d'intervention partagés peuvent tout à fait être complémentaires dans l'appui qu'ils proposent notamment en articulant :

- un accompagnement par un bénévole « expert » sur un temps long,
- un accompagnement mobilisant plusieurs bénévoles sur un temps plus court.

Exemple 3 :

Pro Bono Lab peut intervenir après la mise en œuvre d'un accompagnement cabinet de conseil (ex : la structure a un plan d'action à 3 ans très clair mais a besoin d'appui pour développer son site web et s'outiller pour développer ses offres)

Un besoin d'expertise ou d'appui de type de pouvant être apporté par Passerelles & Compétences peut intervenir avant la mise en œuvre d'un accompagnement cabinet de conseil (exemple : la structure a besoin d'un expert bénévole pour recruter ses équipes).

